

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 230925-02)**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

*L'an deux mil vingt trois et le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le dix-neuf septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>ABSENTS</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoints au Maire, Florence POEYUSAN Christian BORDENAVE, Pierre ESPILONDO, Jean- Philippe OUSTALET, Fabienne LAUTIER- ROY, Éric IRASTORZA Stéphanie MICHEL, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Sophie DUFJET, Manu PORTET, Amaia ETCHELECOU, Alexandra BOUR	Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à M. le Maire,	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**

**BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Considérant le caractère prévisionnel du budget voté en début d'année, il y a lieu de procéder à des ajustements. Il convient de décider des ouvertures et des transferts de crédits en section de fonctionnement et en section investissement.

## Section fonctionnement

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6232	023	FETES ET CEREMONIES	10 000,00	
011	615232	512	RÉSEAUX	6 700,00	
011	615231	518	VOIRIES	21 000,00	
011	615231	845	VOIRIES	4 100,00	
011	60621	020	COMBUSTIBLES	20 000,00	
011	6156	12	MAINTENANCE	7 000,00	
011	615221	212	BÂTIMENTS PUBLICS	7 000,00	
011	615221	313	BÂTIMENTS PUBLICS	4 000,00	
011	615221	322	BÂTIMENTS PUBLICS	4 000,00	
011	611	7211	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	10 000,00	
			<b>Sous total chapitre 011</b>	<b>93 800,00</b>	
012	64118	020	AUTRES INDEMNITÉS	10 000,00	
012	64138	020	PRIMES ET AUTRES INDEMNITÉS	5 000,00	
012	64118	11	AUTRES INDEMNITÉS	10 000,00	
012	64138	11	PRIMES ET AUTRES INDEMNITÉS	1 500,00	
012	6218	12	AUTRE PERSONNEL EXTÉRIEUR	15 000,00	
012	64118	281	AUTRES INDEMNITÉS	5 000,00	
012	64138	281	PRIMES ET AUTRES INDEMNITÉS	500,00	
012	64131	321	REMUNERATIONS	10 000,00	
012	64118	331	AUTRES INDEMNITÉS	20 000,00	
012	64131	331	RÉMUNÉRATIONS	18 000,00	
012	64118	338	AUTRES INDEMNITÉS	5 000,00	
012	64111	510	RÉMUNÉRATION PRINCIPALE	-30 000,00	
012	64118	510	AUTRES INDEMNITÉS	30 000,00	
012	6218	511	AUTRE PERSONNEL EXT.	30 000,00	
012	64131	633	RÉMUNÉRATIONS	16 000,00	
			<b>Sous total chapitre 012</b>	<b>146 000,00</b>	
014	7391118	01	AUTRES RESTITUTIONS AU TITRE DES DÉGRÈVEMENTS SUR	40 500,00	
014	7398	633	REVERSEMENTS, RESTITUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS DIVERS	150,00	
			<b>Sous total chapitre 014</b>	<b>40 650,00</b>	
023	023	01	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-183 370,00	
			<b>Sous total chapitre 023</b>	<b>-183 370,00</b>	
65	657362	420	CCAS	60 000,00	
65	65748	633	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ	21 000,00	
65	65311	020	INDEMNITÉS DE FONCTION	2 000,00	
65	65313	020	COTISATIONS DE RETRAITE	500,00	
65	65314	020	COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE - PART PATRONALE	500,00	
			<b>Sous-total chapitre 65</b>	<b>84 000,00</b>	
013	6419	020	REMB. SUR RÉMUNÉRATIONS PERSONNEL		28 000,00
			<b>Sous total chapitre 013</b>		<b>28 000,00</b>
73	73118	01	AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES		36 000,00
			<b>Sous total chapitre 73</b>		<b>36 000,00</b>
74	74111	01	DOTATION FORFAITAIRE		62 866,00
74	741121	01	DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE		19 214,00
			<b>Sous total chapitre 74</b>		<b>82 080,00</b>
75	75888	020	AUTRES		35 000,00
			<b>Sous total chapitre 75</b>		<b>35 000,00</b>
			<b>Total section</b>	<b>181 080,00</b>	<b>181 080,00</b>

Les dépenses de fonctionnement devraient progresser de 364 K€.

Cela s'explique :

- sur le chapitre 011 des « charges à caractère général » par +94 K€, par l'augmentation des coûts des prestations et des fournitures (62 K€), et par les frais liés aux accidents et autres sinistres (32 K€) ;
- sur le chapitre 012 des frais de personnel, pour 146 K€, par les mesures en faveur du maintien du pouvoir d'achat des agents publics (augmentation du point d'indice de +1,5 %, révision des grilles pour les agents de catégorie C et la prime précarité) ;
- sur le chapitre 65 des dotations et subventions, par une dotation complémentaire de 60 K€ pour le CCAS, pour renforcer le service et pour faire face aux mesures du maintien du pouvoir d'achat pour les agents publics, à l'instar des agents de la mairie. Par ailleurs, une subvention complémentaire de 21 K€ doit être attribuée à l'Office de Tourisme.
- sur le chapitre 014 des atténuations de recettes, le service des impôts a informé la mairie avoir procédé à des dégrèvements de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 41 K€.

Au niveau des recettes de fonctionnement, il convient d'ajuster la DGF et la DSR suite aux notifications reçues de l'État pour 82 K€ (chapitre 74), et afin de tenir compte des recettes complémentaires suivantes :

- chapitre 73 : des régularisations pour 36 K€ ;
- chapitre 013 : des remboursements de notre assurance statutaire suite à des absences d'agents pour 28 K€ ;
- chapitre 75 : des remboursements d'assurances suite à des accidents pour 35 K€.

Enfin, pour équilibrer l'écriture, il convient de diminuer le virement à la section investissement de 183 K€.

### Section investissement

Chapitres	Articles	Fonction	Libellés	Dépenses	Recettes
16	1641	01	EMPRUNTS EN EUROS	-1 750,00	
<b>Sous total chapitre 16</b>				<b>-1 750,00</b>	
20	2031	822	FRAIS D'ETUDES	24 000,00	
20	2031	515	FRAIS D'ÉTUDES	144 000,00	
<b>Sous total chapitre 20</b>				<b>168 000,00</b>	
21	2151	845	RESEAUX DE VOIRIE	185 000,00	
21	2151	845	RÉSEAUX DE VOIRIE	-100 000,00	
<b>Sous total chapitre 21</b>				<b>85 000,00</b>	
23	2313	024	CONSTRUCTIONS	50 000,00	
23	2315	518	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	30 000,00	
23	2315	845	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	88 000,00	
<b>Sous total chapitre 23</b>				<b>168 000,00</b>	
27	276348	518	AUTRES COMMUNES	1 750,00	
<b>Sous total chapitre 27</b>				<b>1 750,00</b>	
021	021	01	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-183 370,00
<b>Sous total chapitre 021</b>					<b>-183 370,00</b>
10	10222	01	FCTVA		59 370,00
<b>Sous total chapitre 10</b>					<b>59 370,00</b>
13	1321	313	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX		37 000,00
13	1321	518	ETAT ET ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX		8 000,00
<b>Sous total chapitre 13</b>					<b>45 000,00</b>
16	1641	01	EMPRUNTS EN EUROS		500 000,00
<b>Sous total chapitre 16</b>					<b>500 000,00</b>
<b>TOTAL SECTION</b>				<b>421 000,00</b>	<b>421 000,00</b>

Au niveau des dépenses d'investissement, hormis un léger ajustement des chapitres 16 et 27 pour 2 K€, il convient d'enregistrer :

- des frais d'études : étude halte ferroviaire (cf délibération du 4 avril dernier) et dans le cadre de l'aménagement du secteur Église-3 Couronnes ;
- des travaux d'aménagement de voiries liés à l'opération « mobilités actives » (chapitre 21 et 23) pour 253 K€.

La commune a également été notifiée de nouvelles recettes :

- ajustement du FCTVA pour 59 K€ ;
- des notifications de subventions pour 45 K€ : subvention finançant des études pour le théâtre Beheria, et 8 K€ pour les travaux du parking des Embruns ;
- recours à l'emprunt pour 500 K€ ;

Le virement de section pour 183 K€ (cf section fonctionnement) ayant été baissé, il convient de baisser, en parallèle, la recette en investissement pour le même montant.

Compte tenu de ces modifications, notre épargne brute devrait diminuer de 183 K€ pour arriver à 2,2 M€. Le ratio de désendettement restera en-dessous de 3 ans.

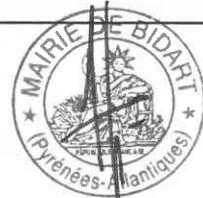
*Où l'exposé de Monsieur le Maire ayant rappelé le principe de fongibilité des crédits dans le cadre de l'instruction M57, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.*

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI

---

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le **3 OCT. 2023**  
et publication ou notification du **4 OCT. 2023**

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*



EMMANUEL ALZURI